

DECLARATION SUR LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Cette déclaration est publiée conformément à la section 54 du « Modern Slavery Act 2015 » (la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015, destinée à lutter contre les pratiques relevant de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains).

Elle décrit les mesures prises par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses activités et dans les relations avec ses fournisseurs.

Cette déclaration a été approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole CIB lors de sa séance du 31 juillet 2019.

CREDIT AGRICOLE CIB, BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole est une banque et un assureur présent dans 47 pays, qui sert 51 millions de clients dans le monde, 10,1 millions de sociétaires et 900 000 actionnaires individuels. Le Groupe Crédit Agricole compte 141 000 collaborateurs en France et à l'étranger. Ses secteurs d'activité soutiennent les projets d'investissement et de protection de l'environnement de ses clients, parmi lesquels figurent des groupes multinationaux, des PME, des agriculteurs, des artisans, des associations, des collectivités et des particuliers.

Crédit Agricole CIB, filiale de Crédit Agricole SA, est la banque de financement et d'investissement du Groupe Crédit Agricole au service de 2 228 clients corporate et 1 857 clients institutions financières.

Crédit Agricole CIB propose une gamme étendue de produits et services dans les métiers de la banque de marchés, de la banque d'investissement, des financements structurés, de la banque commerciale et du commerce international. Crédit Agricole CIB accompagne ses clients sur les grands marchés internationaux grâce à son réseau mondial dans 37 pays, dont les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient.

Dans le cadre de l'exercice de leurs activités, le Groupe Crédit Agricole ainsi que Crédit Agricole CIB peuvent avoir recours à des fournisseurs qui, eux-mêmes, peuvent recourir à de la sous-traitance.

En 2018, les principaux contrats d'achats et de prestations de services concernaient les domaines suivants: immobilier, informatique, prestations intellectuelles, achats généraux et communication.

NOS ENGAGEMENTS

Nous n'admettons aucune forme d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et dans le cadre de nos activités. Aussi, nous nous sommes engagés à lutter contre toute forme d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et nous exigeons les mêmes engagements de la part de nos fournisseurs.

Nos principaux engagements s'inscrivent dans le cadre des principes fondamentaux auxquels nous adhérons :

- Les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme édictés par l'ONU en 1948.
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) depuis 2003,
- Les principes Equateur depuis 2003,
- Les objectifs de développement durable des Nations Unis depuis 2015
- Les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies.
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI).

Ces engagements sont déclinés dans des politiques formalisant les principes de déontologie professionnelle et les comportements éthiques en matière sociale et environnementale qui s'appliquent au sein de notre Groupe, notamment en matière de respect des droits humains :

- Les **Politiques de financement sectorielles RSE**, qui explicitent les critères sociaux et environnementaux s'appliquant aux activités de financement et d'investissement en incluant les aspects relatifs au respect des droits humains. Pour chaque secteur couvert, un cadre de référence est déterminé et des critères d'analyse sont définis qui correspondent aux aspects pris en compte dans l'analyse des transactions ainsi que des critères d'exclusion délimitant les projets et opérations que le Groupe ne souhaite pas accompagner.
- La **Charte de la diversité** depuis 2008 qui affirme l'engagement du groupe Crédit Agricole S.A. en faveur de la promotion de la diversité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.
- La Charte des droits humains adoptée en 2009, qui engage toutes les entités du Groupe Crédit Agricole S.A à s'assurer du respect des principes et droits fondamentaux proclamés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ainsi que des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, qui couvrent, en particulier, les questions liées au travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination et à la liberté d'association.
- La Politique Achats responsables et la Charte Achats responsables révisées en 2017 puis étendues en 2018 à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole S.A, qui reposent sur des engagements réciproques entre les entités du Groupe Crédit Agricole S.A. et leurs fournisseurs fondés sur les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies.
- La **Charte Éthique du Groupe Crédit Agricole** diffusée depuis mai 2017, qui rappelle que les principes d'action et de comportement du Groupe s'inscrivent dans le respect des textes internationaux applicables en matière de droits de l'homme, de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, et de lutte contre la corruption.
- Le **Code de conduite** que doit formaliser chaque entité du groupe Crédit Agricole SA pour décliner opérationnellement les principes de la Charte éthique. Après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'administration le 13 décembre 2018, le Code de conduite de Crédit Agricole CIB a été diffusé en janvier 2019.

L'ensemble de ces documents est consultable via les liens ci-dessous!

- https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/la-rse-facteur-de-performance-durable-pour-le-groupe-credit-agricole
- https://www.credit-agricole.com/le-groupe/ethique-et-conformite/culture-conformite-et-ethique
- https://www.ca-cib.fr/nous-connaitre/responsable-et-engage

Les procédures au sein de Crédit Agricole CIB actuellement en vigueur ou en cours de mise en place, incluent, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

Vis-à-vis de nos collaborateurs

Nous veillons à ce que l'ensemble de nos procédures RH internes respecte les engagements pris au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. qui sont rappelés ci-dessus.

En qualité de signataire de la Charte de la Diversité, nous affirmons notre engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale, et marquons notre volonté de lutter contre les discriminations.

Par ailleurs, la Charte éthique du Groupe et le Code de conduite de chaque entité qui doivent être mis en œuvre par tous les salariés viennent définir les comportements attendus. Ainsi, le Code de conduite de Crédit Agricole CIB rappelle la nécessité d'appliquer rigoureusement les règles relatives à l'éthique professionnelle, au respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux que ce soit dans les relations entre collaborateurs de l'entreprise ou avec toute partie prenante.

En complément des procédures Groupe, un corpus de procédures définies par Crédit Agricole CIB est en vigueur, et comprend notamment une procédure sur le droit d'alerte. Le dispositif centralisé de remontée des alertes et de recueil des signalements mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans le cadre de la lutte contre la fraude et la corruption leur permet aussi d'exercer des alertes éthiques transmises au responsable Conformité de leur entité, sans passer par la ligne hiérarchique. La confidentialité sur l'identité du salarié est la règle en cas d'alerte, conformément à la réglementation. Afin d'accompagner les collaborateurs souhaitant exercer leur faculté d'alerte, le groupe Crédit Agricole S.A a entrepris le déploiement d'une nouvelle plateforme informatique de remontée des alertes qui garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. L'outil sera déployé progressivement au cours du premier semestre 2019 sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A.

Vis à vis de nos fournisseurs

Afin d'identifier et combattre les risques de pratiques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains liés à notre chaîne d'approvisionnement, nous avons mis en place des procédures pour :

- Identifier, évaluer et surveiller les secteurs les plus à risques dans notre chaîne d'approvisionnement :
- Lutter contre le risque d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement.

La politique d'achats responsables du groupe Crédit Agricole a notamment été signée par le Directeur général de Crédit Agricole CIB qui s'est engagé à la faire respecter au sein de l'entreprise. Elle s'adresse aux collaborateurs qui interviennent dans le processus achats et aux fournisseurs. De surcroît, les règles s'appliquant en matière d'achats sont décrites dans une note de procédure qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs. En avril 2018, le label « Relations Fournisseur et Achats Responsables » attribué par le Médiateur de la République et le Conseil national des Achats a été renouvelé pour Crédit Agricole S.A et étendu à un périmètre comprenant ses filiales dont fait partie Crédit Agricole CIB.

L'adhésion de nos fournisseurs à nos valeurs se fait à travers la «Charte Achats responsables» envoyée au moment des appels d'offres, puis intégrée aux contrats pour engagement. Elle formalise les engagements réciproques entre Crédit Agricole CIB et ses fournisseurs, fondés sur les principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies. De plus, tous les modèles de contrats de Crédit Agricole CIB intègrent une clause spécifique « Respect des droits humains, protection de l'environnement et lutte contre la corruption » par laquelle les fournisseurs déclarent et garantissent respecter et faire respecter dans leurs chaines d'approvisionnement toutes les obligations qui leur incombent en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de leurs activités, au titre de lois et/ou réglementions relatives au respect des droits humains, sociaux et environnementaux. Cette clause

fait expressément référence, pour le Royaume-Uni, à la loi du 26 mars 2015 relative à la lutte contre toute forme l'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains, dite loi « MSA ».

L'analyse des risques RSE relatifs aux achats se fonde sur trois approches complémentaires : l'évaluation du risque intrinsèque de la catégorie d'achats, l'analyse du risque fournisseur et celle du risque lié à la zone géographique dans laquelle est acheté le bien ou le service qui surpondère la cotation appliquée. En 2017, la Direction des Achats Groupe a participé à un groupe de travail interbancaire en collaboration avec l'AFNOR, qui a réalisé une cartographie des risques RSE intrinsèques relatifs aux achats pour le secteur bancaire.

A l'issue d'une première analyse du risque brut, les trois catégories d'achats identifiées à risque fort ou très fort sont les catégories travaux, matériel IT et objets publicitaires. Un plan d'actions a été élaboré pour réduire les risques nets RSE des fournisseurs dans ces catégories. D'ores et déjà, pour les catégories d'achats qui font l'objet d'un référencement groupe Crédit Agricole S.A, l'évaluation RSE des fournisseurs est intégrée systématiquement à chaque appel d'offres. Elle porte sur leur système de management RSE ainsi que leur offre et inclut des critères relatifs au respect des droits humains. Ce type d'évaluation est confié depuis 2012 à un tiers indépendant et spécialisé, la société EcoVadis (contrat renouvelé en 2018). La note globale RSE obtenue compte dans l'attribution du marché au fournisseur.

Enfin, Crédit Agricole S.A contribue au fonds de dotation de l'organisation internationale Ressources humaines Sans Frontières qui agit pour la promotion des droits de l'Homme au travail. Cette organisation met à disposition des contributeurs des cartographies des risques spécifiques par zone géographique en matière de travail forcé et de travail des enfants qui constituent une source complémentaire utilisable lors des actualisations de notre cartographie des risques achats. Crédit Agricole CIB, au titre de son appartenance au Groupe Crédit S.A, respecte les engagements du Groupe.

FORMATION ET SENSIBILISATION

Les collaborateurs de la ligne métier Achats du Groupe Crédit Agricole S.A. suivent un module elearning « Acheter responsable », qui les sensibilise sur les enjeux et les mesures prises et leur permet de se conformer aux politiques et aux procédures de l'entreprise. Cet e-learning, inclus dans le catalogue de formation, est également accessible à l'ensemble des collaborateurs de Crédit Agricole CIB afin que tous les collaborateurs potentiellement concernés comprennent et mettent en œuvre la politique achats responsables.

AMELIORATION CONTINUE

Crédit Agricole CIB, comme le groupe Crédit Agricole S.A. entend intégrer ses actions pour lutter contre l'esclavage moderne dans sa stratégie d'ensemble qui vise une performance durable appuyée sur des principes d'actions et de comportement en accord avec les valeurs qu'elle défend.

Ainsi, la prévention des risques de violation des droits humains sera développée en cohérence avec les mesures du Plan de vigilance 2018 Groupe établi dans le cadre de la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance ainsi qu'avec les dispositifs mis en place dans le cadre de la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin 2 ».

L'ensemble de la démarche de Crédit Agricole CIB s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui porte principalement sur les axes suivants :

- Renforcer les outils d'identification et de maîtrise des risques en procédant à la mise à jour, si nécessaire, des cartographies des risques et en déployant des plans d'actions ciblés pour réduire les risques RSE des fournisseurs dans les catégories d'achats identifiées à risque fort et très fort ;
- Rechercher à associer l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement à notre démarche en échangeant avec nos fournisseurs sur nos engagements et notre stratégie achats

responsables. Au mois de juin 2019 un amphithéâtre dédié à la RSE en présence de la Direction des achats de Crédit Agricole S.A et de 160 fournisseurs a permis de partager les valeurs du Groupe.

Faciliter l'accès de nos fournisseurs à notre dispositif d'alerte en leur permettant d'utiliser la plateforme informatique de remontée des alertes en cours de déploiement.

Montrouge, le 31 juillet 2019

Jacques Ripoll Directeur général